



## **ATTENTION INSCRIPTION JUSQU'AU** **Mercredi 20 Août 2025 INCLUS**

MAIRIE DE JANNEYRIAS

### **NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'INSCRIPTION A LA CANTINE SCOLAIRE ET** **AU PERISCOLAIRE- ANNÉE 2025/2026**

Nous vous informons que la Commune de Janneyrias a mis en place un logiciel de gestion de cantine, périscolaire dénommé **3D OUEST**. Vous pouvez donc effectuer les inscriptions de vos enfants à partir du **lundi 21 juillet 2025** jusqu'au **Mercredi 20 août 2025 inclus** pour l'année scolaire 2025/2026 directement via internet, accessible depuis tout ordinateur quel que soit son environnement à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe. Pour des raisons pratiques **aucune inscription ne sera prise en compte en dehors de ces dates.**

**Nous vous rappelons que vous devez procéder à l'inscription pour L'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE !!!**

Ainsi vous devez cocher toutes les dates de septembre 2025 à juillet 2026. Chaque famille gardera néanmoins la possibilité de décocher à sa convenance le tableau d'inscriptions de la cantine, du périscolaire de son (ou ses) enfant (s) maximum 48 heures à l'avance.



**Toute inscription pour l'année complète nécessite lecture et approbation du règlement intérieur mis en ligne sur le site de la commune**

Les applications informatiques qui seront mises à votre disposition sont fiables, innovantes et simples d'utilisation permettant d'échanger à distance. Nous les avons choisies afin de vous apporter des solutions modernes et performantes.

Une explication simple du logiciel est accessible depuis l'onglet « aide » sur la page d'accueil en vous connectant à l'adresse internet suivante :

<https://www.logicielcantine.fr/janneyrias/>

De plus, vous pourrez trouver (au verso de la présente) une copie de l'écran d'accueil du logiciel décrivant de manière succincte les différents onglets auxquels vous pourrez accéder.

**Les nouvelles familles recevront un mail, avant le 10 juillet 2025, avec un code afin de pouvoir avoir accès au logiciel.**

En ce qui concerne le règlement, ce dernier peut être effectué par chèque libellé **à l'ordre du TRESOR PUBLIC** (déposé en Mairie) et par carte bancaire directement sur le site.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Maire,  
Jean-Louis TURMAUD

